



Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DISRAELI

# AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE DISRAELI,

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Disraeli, qui se tiendra le lundi 9 février à 19h00, à la salle des délibérations située au Cabaret des arts de Disraeli, au 310, rue Laurier, le conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par la Ville de Disraeli, pour son terrain, situé au 45, rue Beaudoin.

La demande de dérogation vise à permettre la construction d'un bâtiment à usage industriel sur un terrain dont la superficie est inférieure à la superficie minimale requise de 3 000 m<sup>2</sup>, afin de régulariser la situation projetée.

Selon l'article 5.1.2, Superficie et dimensions minimales d'un lot, référé à l'annexe III du Règlement numéro 639 relatif au lotissement, un lot destiné à un usage industriel doit avoir une superficie minimale de 3 000 m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas le cas pour le terrain visé par la présente demande.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à cette occasion relativement à ladite dérogation. Il est également possible de consulter les documents relatifs à cette demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 16 h 30, au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 20e jour du mois de janvier 2026.**

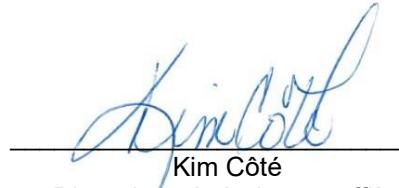


Kim Côté  
Directrice générale et greffière

## Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.



Kim Côté  
Directrice générale et greffière